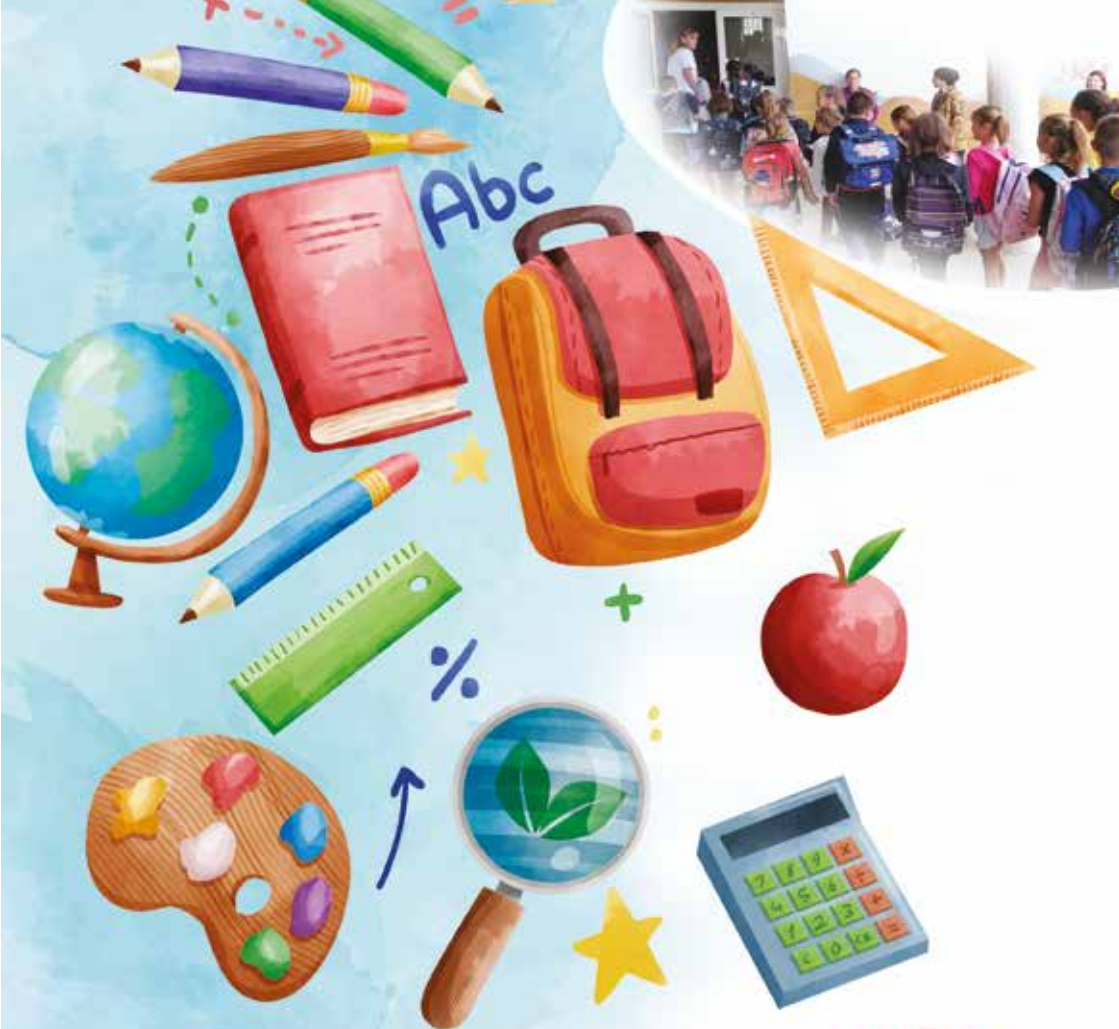




GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2022
2023



www.chasse-sur-rhone.fr
Ville de Chasse-sur-Rhône

Téléchargez l'application
et recevez toutes les infos
en temps réels



Panneau
Pocket

Sommaire

Une équipe à votre service	p. 4
L'Espace famille.....	p. 5
L'inscription scolaire.....	p. 6
Le document unique d'inscription.....	p. 7
L'emploi du temps.....	p. 8
L'accueil périscolaire.....	p. 9
La restauration scolaire.....	p.10 - 11
Le transport scolaire	p. 12
Les écoles.....	p. 13 - 16
Infos Petite Enfance	p. 17
Le centre social Paul Viffoz	p. 18 - 19

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2022-2023



**Rentrée scolaire
2022**

**Jeudi 1er septembre
2022**

**Vacances de la
Toussaint**



**Du 22 octobre
au 7 novembre**



Vacances de Noël

**Du 17 décembre
au 3 janvier**

Vacances d'hiver

**Du 4 février
au 20 février
2023**

**Vacances de
printemps**



**Du samedi 8 avril
au lundi 24 avril
2023**

Vacances d'été



**Samedi 8 juillet
2023**

Chers parents d'élève,

Vous trouverez dans ce petit guide toutes les informations à savoir en vue de la rentrée scolaire 2022 à Chasse-sur-Rhône.

Nous espérons tous être débarrassés de l'épidémie de COVID et ses protocoles sanitaires qui entravent depuis trois années la scolarité des enfants.

Cette année encore, les tarifs des services périscolaires continueront de permettre à un maximum de famille d'en bénéficier. Sur l'année 2021-2022, cela représente 66 % d'enfants supplémentaires.

La municipalité financera toujours largement les départs en classe de découverte afin de permettre à chaque enfant de partir respirer le grand air de la montagne. Le nombre de voyages et d'enfants participants est une spécificité et une fierté historique chassère que nous tenons à préserver. A titre indicatif, la Mairie prend en charge 470 € en moyenne par élève pour la classe de neige pour les enfants de CM1.

Nous continuerons également à soutenir au maximum les projets des écoles et des parents. Les crédits aux coopératives scolaires sont ainsi maintenus et une subvention exceptionnelle a été attribuée au Sou des écoles pour l'organisation de la fête de l'école en juin 2022.

Enfin, à l'image du projet éducatif de territoire (PEDT), nous continuerons le travail mené avec les parents pour améliorer toujours plus nos services avec par exemple une réflexion sur les tarifs du transport scolaire ou des horaires des écoles et bien sûr le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école Pierre Bouchard.

Nous avons fait des écoles et de la politique enfance la priorité du mandat. Nous continuerons de construire ensemble l'école de demain à Chasse-sur-Rhône.



Bonne rentrée 2022 à tous !

Christophe Bouvier,
Maire de Chasse-sur-Rhône

Une équipe à votre service

Afin d'accueillir et de prendre en charge les 828 élèves et leur famille, nous avons organisé un service qui puisse être disponible et répondre à vos questions et vos besoins. C'est une cinquantaine d'agents qui est mobilisée quotidiennement.



COMPOSITION DU PÔLE

Bruno BODIN

Responsable du Pôle Enfance et Famille

Antoinette PROIA

Assistante administrative du Pôle Enfance et Famille

Angélique LENTILLON

Assistante administrative du Pôle Enfance et Famille et régisseuse

Samira TAYEB BEY

Coordinatrice des accueils périscolaires matin, soir et temps méridien

Elodie REVERCHON

Coordinatrice du périscolaire du temps méridien et des transports scolaires

Christine LOPEZ

Coordinatrice du périscolaire du temps méridien et de l'entretien des équipements municipaux

En attente de recrutement
Chef Cuisinier du Restaurant Scolaire Municipal « Joseph DOMEYNE »

Maxime BONNAMY

ETAPS (Éducateur territorial des activités physiques et sportives)

Hélène BILLIARD

Intervenante en musique

Adeline CONTRERAS

Intervenante artistique

Damien GOMEZ

Directeur de l'école de musique,
Chargé de coordination culturelle



Pour nous contacter et/ou venir nous voir :

Mairie Place Jean Jaurès
38670 Chasse-sur-Rhône
Tél. : 04 72 24 48 11

Lundi de 8h30 à 12h

Mardi de 8h30 à 12h

Mercredi de 14h à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h et
de 14h à 16h30

L'espace Famille

Après l'inscription préalable, afin de proposer un système de réservation et de communication efficace et réactif, la Mairie met gratuitement à disposition des familles un portail dédié.

Il permet de gérer ses réservations, ses annulations, ses données personnelles et propose une interface d'échanges. Cet espace permet d'avoir un suivi de sa facturation et de régler cette dernière.

[Lien vers l'espace famille : https://portail.berger-levrault.fr/MairieChasseSurRhône38670/accueil](https://portail.berger-levrault.fr/MairieChasseSurRhône38670/accueil)



Modalité de Paiements :

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par Carte Bancaire directement en ligne via le portail famille
- En espèce - Uniquement aux heures de permanences du service scolaire



Retrouvez l'interface du portail famille en flashant ce QR code :



L'inscription scolaire

La scolarité à l'école est obligatoire à partir de 3 ans. Toutefois, l'école maternelle du Château accueille les enfants l'année de leurs 2 ans (sous certaines conditions).

La première inscription scolaire de votre enfant nécessitera la constitution d'un dossier administratif commun comprenant également la préinscription à la restauration et au transport scolaire ainsi qu'aux temps périscolaires.

Elle se déroule en deux temps :

1 L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À LA MAIRIE

Durant ses horaires d'ouverture (p2) le service scolaire vous accueille avec ou sans rendez-vous. Il vous sera demandé de présenter la copie des pièces justificatives suivantes :

Un justificatif de l'autorité parentale

- copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné) ;
- ou copie de l'acte de naissance avec filiation ;
- et (le cas échéant) copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale.

Un justificatif de vaccination

- Copie de la page de vaccination obligatoire (DT polio) du carnet de santé.

Un justificatif de domicile*

- Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**Cas particulier des personnes hébergées chez un tiers : contacter le service scolaire*

2 L'ADMISSION À L'ÉCOLE AUPRÈS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

À l'issue de votre démarche, il vous sera délivré le certificat d'inscription scolaire indiquant l'école où est affecté votre enfant. Ce certificat sera à présenter au directeur d'école. Si l'école de secteur ne dispose plus de places, l'enfant est inscrit en liste d'attente et les parents sont avertis ultérieurement de l'école d'affectation.

LA DÉROGATION SCOLAIRE

Toute demande de dérogation de droit est accordée conformément à l'article L212-8 du code de l'éducation. De façon exceptionnelle, une dérogation à la carte scolaire au sein et hors de la collectivité peut être accordée, à la demande de la famille et dûment motivée. Les demandes de dérogation doivent être déposées en mairie.

La réponse est donnée par la mairie de votre domicile par courrier avec le certificat d'inscription scolaire. Lorsque la dérogation est accordée, il faut ensuite se présenter à l'école. La commission d'étude des dossiers de dérogation scolaire se réunit au printemps. Toute demande de dérogation passée cette date ne pourra être étudiée.

L'inscription périscolaire

(accueil, restauration, transport)

A la demande des parents d'élève et après travail avec leur représentant élus, nous vous proposons de supprimer les campagnes d'inscriptions comme les années précédentes.

Pour les familles dont les enfants étaient déjà inscrits au service

vous seront remis dans les cartables dès le mois de juin :

- **la fiche enfant pré remplie**, que vous devrez contrôler, et apporter les modifications si nécessaires
- **Le document unique d'inscription (DUI)** à remplir en choisissant les services souhaités

Pour une première inscription :

- **Le document unique d'inscription (DUI)** à remplir en choisissant les services souhaités
- **La fiche enfant à remplir**

En complément, pour toutes les familles :

Les documents à fournir sont :

- copie de livret de famille (si changement de situation)
- carnet de vaccinations à jour (vaccin DT Polio-tétanos à jour) pour un enfant qui n'a pas été inscrit en 2021-2022
- justificatif de domicile (si changement d'adresse)
- 2 photos d'identité si transport (si pas de transport 1 photo qui servira pour la restauration)
- attestation CAF (de moins de 3 mois) à joindre obligatoirement, en absence d'une attestation conforme, le tarif maximum sera appliqué

Pour rappel, aucun enfant ne sera accepté aux différents services sans qu'un dossier n'ait été dûment rempli et retourné.

Les dossiers seront à rendre en mairie pendant les horaires de permanence ou dans la boîte aux lettres.

Pour toutes questions vous pouvez contacter le service enfance famille :

Tél. : 04 72 24 48 11

Mail : service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr

ou via le portail famille



Emploi du temps

Horaires de l'école Pierre Bouchard

MATERNELLE

Accueil du matin	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Accueil périscolaire	
7H	8H30	11H30	13H30	16H30	18H

Les écoles maternelles accueillent les enfants 10 minutes avant le début de la classe soit à 8h20 le matin et à 13h20 l'après-midi.

Les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant, inscrit à la garderie périscolaire de 16h30 à 18h à tout moment.

ELEMENTAIRE

Accueil du matin	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Étude ou accueil du soir uniquement le vendredi	
7H	8H30	11H30	13H30	16H30	18H

L'école élémentaire accueille les enfants 10 minutes avant le début de la classe soit à 8h20 le matin et à 13h20, l'après-midi.

Du lundi au jeudi, les parents peuvent récupérer leur enfant inscrit à l'étude, de 16h30 à 17h, sinon, ils doivent attendre 18h et la fin de l'étude.
Le vendredi, les parents peuvent récupérer leur enfant inscrit à l'accueil du soir, de 16h30 à 18h.

L'accueil périscolaire

Les horaires :

Les lundis, mardis, jeudis,
vendredis

Matin : 7h à 8h30

Après-midi : 16h30 à 18h



Les lieux d'accueil :

- Ecole maternelle :
Georgelières, Château,
Barbières
- Ecole élémentaire :
Pierre Bouchard



L'INSCRIPTION

Les familles peuvent inscrire leur enfant via le portail famille **dans les délais notés au règlement intérieur**. En dehors de ces délais, un accueil de dépannage pourra être réalisé.

Si un enfant est inscrit ou annulé au cours de la semaine, les animateurs concernés seront automatiquement informés. Les parents doivent appeler le service enfance famille si l'enfant est absent.

Etude gratuite

Pour les élèves de l'école élémentaire Pierre Bouchard, il est proposé un temps d'étude après la classe et encadré des enseignants ou des animateurs afin de faire ses devoirs.

Horaires : 16h30 – 17h10 : temps libre dans la cour (possibilité de récupérer son enfant)

17h10 – 18h : accueil dans les classes

Afin de favoriser les conditions d'apprentissage des enfants, il est impossible de les récupérer durant le temps d'étude



Tableau des tarifs : accueils périscolaires

Tranche de quotient familial	Prix 1er enfant	Prix 2ème enfant (-30%)	Prix 3ème enfant et plus (-50%)
-400	0,60€	0,42€	0,30€
401 à 600	0,70€	0,49€	0,35€
601 à 750	0,80€	0,56€	0,40€
751 à 900	1,20€	0,84€	0,60€
901 à 1350	1,80€	1,12€	0,80€
+ 1350	2,00€	1,40€	1,00€

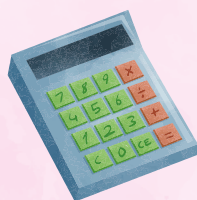
La restauration scolaire

Le temps de pause méridienne est un moment important dans la journée d' un écolier.

Afin de permettre que ce temps soit un moment de détente et de découverte, la commune a mis en place une équipe composée d'animateurs et ATSEMS qui sont chargés d'accompagner les enfants durant la pause méridienne.

Le repas est l'occasion de participer à l'éducation au goût des enfants.

Les enfants des écoles Pierre Bouchard et Georgelières sont accueillis au restaurant Joseph Domeyne tandis que ceux des écoles du Château et des Barbières sont accueillis au Château.



Réservation possible 3 jours avant le repas !

- Par téléphone ou via le portail famille
- Uniquement avant 12h pour le dernier jour ouvert à la réservation
- Sous réserve des places disponibles

Pour nous joindre : tél. 04 72 24 48 11 ou via le portail famille.



PROCEDURE SPECIALE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Afin d'établir un protocole de prise en charge sécurisé et conforme aux préconisations médicales pour chaque enfant, les parents d'un enfant porteur d'une allergie alimentaire seront reçus par notre équipe afin de mettre en œuvre un PAI (projet d'accueil individualisé).

Vous devez prendre contact avec la coordinatrice madame Samira TAYEB BEY au 06 21 69 79 91 pour le protocole en cas d'allergie alimentaire.

Apport du panier repas en boîte hermétique « spécial micro-ondes », étiqueté au nom de l'enfant et placé dans un sac isotherme ;

- Le panier sera constitué d'au moins un plat de résistance à réchauffer et d'un dessert ;
- La température d'arrivée à l'école sera inférieure à 10° ;
- Le panier repas sera déposé par le parent, dès le matin, auprès du personnel du restaurant scolaire qui s'assurera du respect des conditions de réception citées ci-dessus et le déposera dans un lieu réfrigéré.

Si une anomalie est constatée, les parents seront avisés afin qu'ils y remédient et se conforment à la procédure évoquée ci-dessus.

ATTENTION : En cas d'incident dû à l'ingestion d'un aliment, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée. Devant tout signe de réaction, si bénin soit-il, les surveillants contacteront le SAMU, les parents seront avisés afin qu'ils y remédient et se conforment à la procédure évoquée ci-dessus.

L'enfant déjeunera dans la salle de restauration parmi les autres enfants : le personnel surveillant réchauffera le plat à l'aide d'un micro-onde et les boîtes hermétiques seront remises à l'enfant. La famille se chargera de les nettoyer.

Aucun aliment ne sera servi aux enfants en dehors des denrées fournies par la famille.

TABLEAU DES TARIFS : RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif par quotients familial		
	QF 0 € - 400 € : 1 € prix du repas	
	QF 401 € - 600 € : 2 € prix du repas	
	QF 601 € - 750 € : 2,40 € prix du repas	
	QF 751 € - 900 € : 2,80 € prix du repas	
	QF 901 - 1 350 € : 3,50 € prix du repas	
	< 1 351 € : 3,90 € prix du repas	
		Tarif extérieur à la Ville ou hors délais, le repas est fixé à 4,80 € PAI : 0,50 centimes le repas

Le transport scolaire

La municipalité propose un service de transport scolaire en bus avec un personnel encadrant formé, permettant à chacun des enfants de se rendre en sécurité à l'école.

Il permet d'assurer les trajets suivants :
Domicile - Ecole : 8h30 - 13h30
Ecole - Domicile : 11h30 - 16h30

Les bus fonctionnent
4 jours par semaine
ATTENTION : pas de bus le mercredi

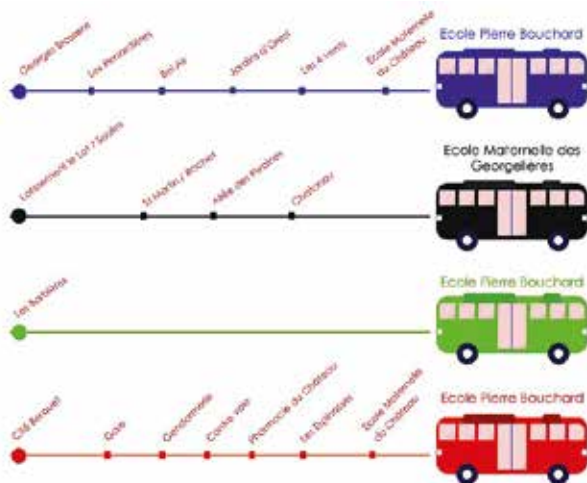
ATTENTION CHANGEMENT

Suite à des problèmes de sécurité des enfants identifiés l'an dernier, nous avons travaillé avec des parents d'élève élus à une nouvelle organisation : les enfants devront être inscrit pour chaque trajet. Toute absence ou présence non-prévue de vos enfants aux services des transports doit impérativement être signalée 1 semaine à l'avance par le biais du portail famille.

Ceci nous permettra de savoir qui doit prendre le bus quel jour et d'appeler les parents en cas de problèmes, d'identifier les absences ou des enfants qui auraient oublié de prendre le bus...

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service scolaire au 04 72 24 48 11 et en cas d'urgence uniquement joindre Mme Elodie REVERCHON coordinatrice du transport au 07 86 98 88 30.

LES LIGNES :



LA CARTE DE BUS

L'abonnement est annuel et doit être réglé en début d'année scolaire. Il est impératif que chaque enfant présente sa carte de transport à l'animateur de son bus à chaque montée. Les parents choisissent un arrêt unique à leur convenance pour toute l'année scolaire.

Tarif : une réflexion est menée en concertation avec les parents d'élèves. Ils vous seront transmis fin juin.



Les écoles

PRÉSENTATION DES ÉCOLES

Ecole maternelle le Château

Angélique
CIVARD
Directrice
04 78 07 90 32

Ecole maternelle les Barbières

Patricia
CHARLES
Directrice
04 78 07 90 49

Ecole maternelle les Georgelières

Nathalie
CUNZI
Directrice
04 78 07 90 55

Ecole élémentaire Pierre Bouchard

04 78 07 90 37

CLASSE ULIS

Depuis l'année scolaire 2021-2022, l'école Pierre Bouchard bénéficie d'une classe ULIS. Les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui nécessitent un enseignement adapté et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

ETAPS

Un agent de la mairie intervient à temps plein au sein de l'école Pierre Bouchard. Il est en charge de l'EPS. Les classes sont accueillies au sein des équipements sportifs de la commune. Des projets sportifs sont également menés tout au long de l'année scolaire (cross solidaire des écoles, rencontres USEP, journées sportives, USEP maternelle, vélo citoyen...)

Parallèlement, des ateliers tir à l'arc sont mis en place sur le temps méridien à destination des Cm2.

L'intervenant sportif, Maxime, participe également aux classes découvertes des CP et classes de neige des Cm1 en tant qu'encadrant logistique et pédagogique.

Un blog a été créé afin de valoriser et rendre visible les actions et interventions en EPS.

<https://epsPierrebouchard.home.blog/>



INTERVENANTE MUSIQUE

Des interventions d'éducation musicale sont proposées par l'école de musique aux enfants et enseignants des écoles de la ville.

En parallèle, un projet d'art visuel est mené par les enseignants.

Au-delà du projet d'éducation artistique et culturelle, un travail autour de l'événement « Chasse en Lumières » permet également de faire le lien entre deux années scolaires ; le travail entamé en avril étant poursuivi à la rentrée de septembre. De plus,

il fait la passerelle entre les écoles maternelles et l'élémentaire, du fait que les grandes sections poursuivent le projet à la rentrée du CP avec l'intervenante musique du groupe scolaire Pierre Bouchard.

Toutes ces actions se finalisent début décembre avec la participation des enfants des écoles maternelles et de CP lors de « Chasse en Lumières ».

Damien GOMEZ
Directeur Ecole de Musique

Chers parents d'élève,

Je suis Hélène Billiard, intervenante musique sur le groupe scolaire Pierre Bouchard et professeure à l'école de musique de la ville.

Je mène des séances d'éveil et de pratiques musicales collectives en partenariat avec les équipes enseignantes.

Chaque semaine, votre enfant sera initié aux pratiques collectives, chorales, instrumentales.

Nous mettons en oeuvre des projets musicaux avec différents partenaires et structures du territoire afin de permettre à tous les enfants d'avoir accès à la musique.

Ainsi, tout au long de sa scolarité, votre enfant aura différents temps dédiés à la musique :

- création de spectacles
- classe orchestre
- découverte de l'opéra et rencontre de chanteur
- concert d'un orchestre symphonique à l'auditorium de Lyon

- participation à Jazz à Vienne
- créations musicales
- etc.

Enfin, nous mettons aussi en oeuvre des projets pluri-artistiques avec les différents intervenants de l'école (sport, art).

Musicalement.



INTERVENANTE ART PLASTIQUE

L'atelier d'Art visuel au sein du groupe scolaire Pierre Bouchard est un espace unique où Adeline Contreras, plasticienne, y propose des expériences artistiques, riches et diverses : dessin, peinture, gravure et sculpture.

A travers la découverte de l'histoire de l'art et l'apprentissage des techniques propres aux arts plastiques chaque élève explore, apprend à regarder, se questionner et échanger autour d'une œuvre, d'une démarche artistique.

Des thèmes différents sont proposés chaque année en lien avec les projets de classes, les projets culturels de l'école ou de la ville. Les élèves participent à la Biennale du Gorneton, à Chasse en Lumière, à la création de carte de vœux pour la mairie ou encore la rencontre avec des artistes, la visite de musées.

Chaque thème permet de découvrir de nouveaux artistes, d'expérimenter, de créer. Cette année Laurent Foudrot accompagnera les élèves de CM2 pour la réalisation d'un film d'animation dont les décors seront entièrement réalisés à l'atelier d'art visuel et la bande sonore créée au sein de l'atelier musique encadré par Hélène Billiard.

Et nous auront l'honneur d'accueillir Marianne Castelly qui expose actuellement au Musée des Beaux-Arts de Lyon, qui viendra nous présenter son travail et initier les élèves de CM1 et de CE1 à son protocole de création.



CLASSE DE NEIGE / CLASSE VERTE

Chaque année scolaire est marquée par les traditionnelles classes de découverte. L'école Pierre Bouchard et la mairie font partir les élèves de CP et CM1 pour un séjour autour du « Monde de la Montagne ».

Villard de Lans et le centre du Vercors les accueillent de belle manière dès le mois de septembre et au mois de mars. Le bâtiment hôte est idéalement situé et conçu pour une semaine sereine et bénéfique aux enfants.

L'encadrement est renforcé avec la présence de l'enseignant référent de la classe, de l'ETAPS de la commune (Maxime) et de 2 animateurs du centre par classe pour les temps de vie quotidienne.

Cohésion, esprit de classe, autonomie, goût de l'effort sont notamment les objectifs recherchés... Randonnée, découverte de la faune et de la flore, ferme pédagogique, ski de piste, biathlon sont une partie des outils utilisés...

Ces découvertes, savoirs et autres apprentissages seront le fil conducteur de l'année scolaire.

Outre ces découvertes, ces projets sont un moyen important pour les enseignants de connaître leurs élèves et le groupe classe. Ces moments partagés sont révélateurs des caractéristiques scolaires et sociales. Ils vont permettre aux équipes pédagogiques d'affiner et comprendre leurs élèves aussi bien dans leurs difficultés que dans leurs capacités.

La cohésion de groupe est également un des objectifs développés et recherchés. La vie en collectivité est vectrice du « vivre ensemble » à travers tous ces moments importants de la vie quotidienne (repas, chambres, temps d'animation...). Les enfants vivent une expérience sociale riche et intéressante pour leur avenir.

Enfin, ces classes découvertes sont les fondements de l'année scolaire.

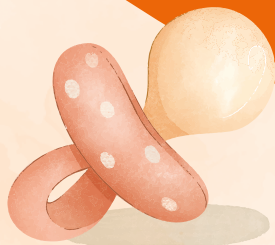
Que le séjour se déroule en début d'année ou milieu d'année, les enseignants vont s'appuyer largement dessus durant l'année en préparant ou en réinvestissant au sein des différentes disciplines scolaires les contenus travaillés à Villard-de-Lans.



infos petite enfance

FLASHEZ-MOI

Vous recherchez un mode de garde ? Rendez-vous sur le site de Vienne Condrieu Agglomération qui gère la crèche et le relais d'assistantes maternelles.



Retrouvez également l'ensemble des infos et contact pour les crèches, le relais des ASSMAT et les ateliers parentalités ici, sur le site de la Mairie.

FLASHEZ-MOI

Centre social Paul Vittoz

LE CENTRE DE LOISIRS DE 3 À 17 ANS

Il accueille vos enfants de 3 à 17 ans.

Activités sportives, culturelles et grands jeux sont au programme !

Au centre de loisirs, les enfants apprennent et découvrent en s'amusant, tout au long de l'année :

- Les mercredis de 8h30 à 17h30
- Les vacances scolaires (les jours ouvrables du lundi au vendredi) de 8h30 à 17h30

Un accueil de 7h à 8h30 à l'école des Barbières (tarif selon le quotient familial) vous est proposé avant l'ouverture du centre de loisirs. Inscription à l'accueil du centre social, **4 formules possibles** :

- 1 En demi-journée (matin ou après-midi) :
8h30-9h à 11h30-12h ou
13h30-14h à 17h-17h30.
- 2 En demi-journée avec repas
(matin + repas)
8h30-9h à 13h30-14h
- 3 En journée complète
(matin + repas + après-midi)
8h30-9h à 17h-17h30
- 4 En journée sans repas
(matin + après-midi)
8h30-9h à 11h30-12h et
de 13h30-14h à 17h-17h30

5 groupes pour l'accueil de loisirs :
3 ans / 4-5 ans / 6-7ans /
8-10 ans/11-17 ans

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Début des activités le 7 septembre 2022

Fin des activités le 5 juillet 2023

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

• Les vacances de Toussaint

Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022

• Les vacances de Noël

Du lundi 19 décembre au vendredi 23 décembre 2022

• Les vacances d'hiver

Du lundi 6 février au vendredi 17 février 2023

• Les vacances de printemps

Du lundi 11 avril au vendredi 21 avril 2023

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE PRIMAIRE (aides aux devoirs)

Pour chaque élève, un soutien individualisé est proposé, au Centre Social, pour l'accompagnement au travail scolaire, ainsi que des ateliers de sensibilisation culturelle.

Ce dispositif est porté par le centre social sur la commune en partenariat avec l'école Pierre Bouchard et le collège Grange.



Les enfants scolarisés en primaire sont accueillis de 16h30 à 18h, les collégiens sont accueillis de 18h à 19h30, du lundi au jeudi, hors vacances scolaires.

Une permanence collège est proposée le vendredi de 18h à 19h30.

Le « CLAS » c'est aussi un accompagnement des familles dans la réussite scolaire et éducative des enfants.

Inscription à partir du lundi 5 septembre 2022, début de l'atelier le lundi 19 septembre 2022.

Documents à fournir :

- Votre Attestation d'allocataire CAF avec votre quotient familial
- Le nom de la mutuelle qui complète les remboursements de la sécurité sociale
- Dernier Avis d'imposition sur le revenu
- Attestation d'assurance scolaire
- Le carnet de santé de ou des enfants

OUVERTURES HABITUELLES DE L'ACCUEIL POUR LES INSCRIPTIONS

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.



Contact et information au Centre social :

tél. 04 78 73 86 22

accueil@centresocial-chasse.fr

direction@centresocial-chasse.fr

LES DOCUMENTS A FOURNIR

Pour bien remplir vos différents dossiers d'inscription, voici la liste des documents nécessaires :

INSCRIPTION PERISCOLAIRE

- Carnet de santé (vaccin DT Polio - Tétanos à jour)
- Livret de famille et/ ou acte de naissance moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

INSCRIPTION SCOLAIRE

- Certificat d'inscription de la Mairie
- Copie du carnet de santé
- Certificat éventuel de radiation de l'ancienne école

RESTAURATION ET TRANSPORT SCOLAIRE

- Document Unique d'inscription complété et signé - Merci de coller la (ou les) photos(s) de votre (vos) enfant(s).
- Attestation CAF de moins de 3 mois avec Quotient Familial
- Éventuellement, votre planning professionnel



UNE URGENCE, UNE QUESTION : QUI APPELER ?



Angélique
LENTILLON



Antoinette
PROIA

Secrétariat

(Inscriptions, désinscriptions portail familles, renseignements)

Contact : 04 72 24 48 11

service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr



Référente étude + pause méridienne

Château-Barbières :

(en cas d'urgence)

Christine LOPEZ

Contact : 06 46 00 64 78



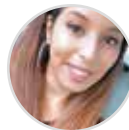
Référente transport + pause méridienne

Georgelières-Pierre Bouchard :

(en cas d'urgence)

Elodie REVERCHON

Contact : 07 86 98 88 30



Référente accueils périscolaires

matin et soir + pause méridienne

Georgelières-Pierre Bouchard :

(en cas d'urgence)

Samira TAYEB BEY

Contact : 06 21 69 79 91